

PLAN PLURIANNUEL D'ACCESSIBILITÉ

Date de révision : 16 décembre 2024

Objectif

Ce plan d'accessibilité décrit la stratégie d'Optima Communication International Inc. visant à prévenir et à éliminer les obstacles pour les personnes avec un handicap et à se conformer aux exigences du Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées en vertu de la loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario, 2005.

Champ d'application

Optima Communications International Inc. s'engage à assurer l'égalité d'accès et de participation pour les personnes avec un handicap. Nous nous engageons à traiter les personnes avec un handicap de manière à leur permettre de conserver leur dignité et leur indépendance, et à représenter les principes d'intégration et d'égalité des chances.

Optima s'engage à offrir un environnement sans obstacle aux personnes avec un handicap dans le domaine de l'emploi, des communications et de l'information, de la livraison de biens et de services et de l'environnement bâti.

Nous croyons en l'intégration et nous sommes déterminés à répondre aux besoins des personnes avec un handicap dans les meilleurs délais. Nous le ferons en éliminant et en empêchant les obstacles à l'accessibilité et en respectant nos exigences en matière d'accessibilité en vertu des lois de l'Ontario sur l'accessibilité.

Optima s'engage également à veiller à ce que tous ses employés soient conscients de leurs responsabilités pour favoriser un environnement accessible et inclusif avec et pour les personnes avec un handicap.

Plan pluriannuel d'accessibilité

Ce plan est en vigueur du 8 novembre 2023 au 8 novembre 2028.

Si vous avez des questions ou des préoccupations au sujet de ce plan ou de ses initiatives, ou si vous souhaitez recevoir une copie du plan dans un format accessible différent, veuillez communiquer avec Tanya Bonk par courriel à Tanya_Bonk@optima.net

Initiatives accomplies

Optima Communication International Inc. a mené à bien les initiatives suivantes pour prévenir et éliminer les obstacles et se conformer au Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées :

Général

- ✓ Optima a créé et mis en œuvre des politiques écrites sur la façon d'atteindre l'accessibilité en respectant toutes les exigences applicables de l'RNAI en matière d'accessibilité. Cette politique a été rectifiée à compter du 11.08.2023.
- ✓ Optima offre une formation à tout le personnel concerné sur la LAPHO et le RNAI.
- ✓ Optima offre à tous les employés concernés une formation sur le Code des droits de la personne en ce qui concerne les personnes avec un handicap.
- ✓ La politique de la LAPHO est disponible sur demande dans un format accessible pour ceux qui en demandent une copie.

Normes d'information et de communication

- ✓ Depuis le 3 novembre 2023, Optima a mis en place un processus pour recevoir et répondre aux commentaires qui est accessible aux personnes avec un handicap.
- ✓ Optimum a informé le public de la disponibilité de formats accessibles et de moyens de communication relativement au processus de rétroaction.
- ✓ Nouveaux sites Web publics, contenu Web considérablement actualisé sur le site Web d'Optima conforme ou dépasse les exigences des Lignes directrices de l'accessibilité du contenu Web 2.0 niveau AA du Consortium du World Wide Web.

Normes d'emploi

- ✓ Si Optima emploie une personne avec un handicap, l'entreprise fournit des renseignements sur les interventions d'urgence en milieu de travail individualisés lorsque l'incapacité est telle que cette information est nécessaire et que l'entreprise est consciente du besoin d'adaptation dû à l'handicap de l'employé.
- ✓ Les renseignements sur l'intervention d'urgence en milieu de travail sont examinés lorsque l'employé change d'emplacement de lieu de travail, lorsque les besoins ou les plans généraux d'adaptation de l'employé sont examinés et lorsque l'employé demande une révision ou des changements.
- ✓ Optima a une politique établie en matière d'adaptation au travail.
- ✓ Les services d'apprentissage et de rendement sont dotés de formats intégrés pour l'accessibilité à l'achat de services de formation et d'apprentissage en ligne.
- ✓ Les stations d'ordinateur en libre-service intègrent un clavier grand format, un grossissement de l'écran (texte zoom) et un logiciel de lecture de l'écran.

Normes de service à la clientèle

- ✓ Optima offre à tous les employés concernés une formation pour fournir des biens, des services ou des installations aux personnes avec un handicap.
- ✓ Optima fournit ses informations dans un format accessible et, au besoin, consulte toute personne qui demande de l'information sur la pertinence du format.

- ✓ L'information est fournie dans un format accessible et en temps opportun qui tient compte de la déficience de la personne sans frais supplémentaires lorsque cela est nécessaire.
- ✓ Si jamais Optima exige qu'une personne handicapée soit accompagnée d'une personne ou d'un animal de soutien lorsqu'elle se trouve sur les lieux, cela sera possible.
- ✓ Il peut arriver que des services d'information et de communication ne soient pas fournis. Ces situations peuvent se produire lorsque :
 - il n'est pas techniquement possible de convertir un fichier ou un document.
 - l'information provient d'une autre entité ou organisation
 - l'information n'est pas sous notre contrôle

Si une telle situation se produit, nous fournirons une explication et un bref résumé de l'information ou de la communication non convertible.

Procédures, plans ou sécurité publique en cas d'urgence

La sécurité est une priorité pour nous et nous nous efforçons de faire en sorte que notre lieu de travail soit sécuritaire pour les clients, les visiteurs et les employés.

- ✓ Nous avons entrepris un examen des procédures d'urgence avec les gestionnaires d'installations de tiers pour fournir des renseignements sur les urgences et la sécurité publique liées aux bâtiments. Un format accessible ou d'autres supports de communication appropriés sont disponibles dès que possible, sur demande.

Examen de la rétroaction

- ✓ Nous surveillerons et mesurerons toute rétroaction que l'organisation reçoit tout au long de l'année en ce qui concerne les exigences de la LAPHO. Ces renseignements serviront à adapter et à améliorer continuellement les politiques et les processus. Nous continuerons d'évaluer la façon dont ces éléments pourraient être intégrés dans notre plan pluriannuel et/ou nos rapports.

Révisions du plan pluriannuel

Les révisions seront disponibles sur notre site Web et seront fournies dans un format différent sur demande.

Initiatives, nouvelles et en cours

Optima Communication International Inc. prévoit prendre ou est en train de prendre les initiatives suivantes pour prévenir et éliminer les obstacles et se conformer au Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées :

- Examen annuel de la liste de contrôle de conformité en matière d'accessibilité.
- Examiner les commentaires des employés et le forum de rétroaction du public et mettre en œuvre les améliorations dès que possible.
- Continuer d'intégrer des fonctions d'accessibilité dans les postes informatiques.
- Veiller à ce que les fonctions d'accessibilité soient fonctionnelles.
- Poursuivre la formation appropriée et nécessaire sur la LAPHO pour s'assurer que les connaissances restent à jour.
- Utiliser plusieurs canaux pour promouvoir la sensibilisation et encourager l'apprentissage de l'accessibilité.
- Examiner et mettre à jour le plan pluriannuel au moins une fois tous les cinq ans en fonction des exigences de la LAPHO et des commentaires reçus.
- Établir un processus pour guider les changements et l'élaboration du plan pluriannuel.